

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le





REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023_07_25_11

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet 73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice: 35 Quorum: 18

Présents: 24

Ayant donné un Pouvoir : 06

Absents: 05

Ne prenant pas part au vote: 0

Votants : 30 Résultat du vote : Abstention : 0

Suffrages exprimés: 30

Pour: 30 Contre: 0

Majorité absolue des suffrages

exprimés: 16

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation:

19/07/2023

24 présents: Avressieux: MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. Belmont-Tramonet: Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. Champagneux: Mme SAUNIER Elise, M. CAGNIN Georges. Domessin: Mmes HERAULT Françoise, MADELON Caroline. La Bridoire: Mme JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. Pont de Beauvoisin: Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOCQ Pascal, LOMBARD Daniel. Rochefort: M. ARGOUD Yves. Saint Béron: Mme VERRIER Muriel, M. PERROT Alain. Saint Genixles-Villages: Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUE Jean-Pierre, REVEL Daniel. Sainte Marie d'Alvey: / . Verel-de-Montbel: M. CEVOZ-MAMI Christian.

Of Pouvoirs: Mme ANDRE Valérie à Mme HERRAULT Françoise, Mme LABBAY Catherine à M. REVEL Daniel, M. LARDE Alain à Mme VERRIER Muriel, M. PERSON Philippe à M. ARGOUD Yves, M. PEYSSONNERIE Daniel à Mme FERRARI Myriam, Mme YACONO Céline à M. BERTHOLLIER Christian.

<u>05 Absents</u>: MM. BILLON Pierre, CORMIER Philippe, PICHE Barthélémy, PARAVY Jean-Claude, LESAGE Claude.

OBJET: DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 - BUDGET PRINCIPAL

Les éléments suivants sont indiqués à l'Assemblée :

Une décision modificative budgétaire doit être réalisée sur le budget principal pour plusieurs motifs :

- Par une délibération du 18 Avril 2023, le Conseil Communautaire a décidé de déléguer au Président la faculté de mettre en œuvre le droit de préemption de terres agricoles sur la Commune de Domessin. Il est aujourd'hui nécessaire de prévoir les crédits budgétaires pour la réalisation effective de cette préemption;
- Des écritures doivent être réalisées au chapitre 67 mais les crédits disponibles ne sont pas suffisants. Une marge de manœuvre est nécessaire notamment si d'autres écritures arrivent d'ici la fin d'année.
- La Direction départementale des Finances publiques de la Savoie vient de nous notifier le montant du prélèvement pour la CCVG lié à la hausse du taux de la taxe d'habitation entre 2017 et 2019 (article 16 de la loi de finances pour 2020) ; ce montant est de 17 982 euros.

Envoyé en préfecture le 03/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le



ID: 073-247300528-20230725-2023_07_25_11-DE

Les virements de crédits suivants sont donc proposés à l'Assemblée :

DM N°1

Désignation	Dépenses (1)		Récettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-739118 : Autres reversements de fiscalité	9.00.0	18 000.00 €	0.00 €	0.00 (
TOTAL D 014 : Attinuations de produits	9.00 €	18 000.00 €	0.80 €	9 00.0
D-022 , Dépenses imprévues (fonstionnement)	91 524.00 €	9.00€	0.00€	0.00
TOTAL () 022 : Déparses Imprévises (tonctionnement)	91 524.00 €	0.60 €	0.00€	0.00 €
D-023 : Virement à la section d'Investitasement	0.00 %	210 000 27 €	0.00₹	0.00
TOTAL D 623 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	210 000,27 €	0.00 €	0,00 €
D-676 : Autres charges exceptionnelles	9.00.0	1 000.00 €	0,00€	6.00 (
TOTAL D 67 : Charges axceptionnelles	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 τ
R-73111 . Impôte directs locaus	0.00 €	0.00 €	€ 00.0	42 046,00 €
R-73113 : Taxe sur les Surfaces Commerciales	0.00 €	0.00 €	15 817 00 C	0.001
R-73114 : Imposition Forfatture sur les Entreprises de Réseau	DODE	3000€	0.00 €	3 327 00 €
R-7382 : Fraction de TVA	0.00€	0.004	o on e	19 863 27 (
TOTAL R 73 : Impôts et taues	0.00 €	0.00 €	15 817.00 €	65 238.27 €
Pt-74124 : Dotation d'intercommunalité	9.00€	€ 00.00	0.00€	127.00 (
R-74126 : Dotation de compensation des groupements de communes	0.00 €	9.00.0	0.00€	2 157,00 (
R-74634 : Etat - Compensation au titre des exonièrations des taxes foncièr	0.00 €	9.00.€	0.00€	85 771.00 4
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et parlicipations	0.00 €	0.00 €	0.00€	88 055.00 €
Total FONCTIONNEMENT	91 524.00 €	229 000.27 €	15 817.00 €	153 293,27 9
INVESTISSEMENT				
D-020 . Dépenses imprévues (investissement)	60 000.00 €	0.00 €	0.00€	9.00
TOTAL D 020 : Dépenses imprévues (investissement)	60 000.00 €	0.00 €	0.00€	0.00 €
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00€	0.00 €	210 900 27 4
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00€	0.00 €	210 000.27 €
D 21318 : Autres bătiments publics	9.00.0	270 000.27 €	0,00€	0.00
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelies	0.00 €	270 000.27 €	0.00€	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	60 000.00 €	270 000.27 €	0.00 €	210 000.27 €
	347 476.54 €		347 476.54 €	

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 30 voix pour; aucune voix contre; aucune abstention,

>APPROUVE ET AUTORISE la décision modificative telle que présentée ;

➤MANDATE le Président pour faire le nécessaire et pour signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Président.

- -Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.
- -Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 03/08/2023

Reçu en préfecture le 03/08/2023

Publié le



ID: 073-247300528-20230725-2023_07_25_11-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus. Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 03/08/2023,

Le Président, Paul REGALLET



Le secrétaire de séance, Georges CAGNIN